

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°09/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 30/03/2018	L'an deux mil dix huit le douze avril à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 12/04/2018	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.  <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MORASCETTI Élisabeth.
<b>OBJET :</b>  <i>Vote</i> <i>Compte de gestion 2017</i> <i>Budget "Commune"</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à ATAR Nathalie, GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.  <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 19</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 6</i>	<b>Madame NOIROT Catherine</b> est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,  
 Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,  
 Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Madame la Trésorière Municipale pour l'année 2017,  
 Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant l'exécution budgétaire et la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Municipale, avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par **Madame Agnès TRAVERSIER** – Maire,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2017 :

**19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS.**

Fait et délibéré à Bavans, le 12/04/2018  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
 Transmise à la Préfecture le 12/04/2018  
 Publiée le 12/04/2018.....  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Maire



*[Signature]*